

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Delahousse,
et de M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des
« 13 h 15 » et des « 20 h 30 » le week-end sur France 2..... 2
- Présences en réunion 27

Lundi
2 février 2026
Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 23

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos auditions avec une autre grande figure de la télévision publique. Laurent Delahousse, comme votre consœur Léa Salamé, que nous avons reçue ce matin, vous êtes un des visages les plus connus de France 2 et même de France Télévisions. Depuis près de vingt ans – dix-neuf ans le 7 mars prochain –, vous accompagnez la vie des Français le samedi et le dimanche. Ce n'est sans doute pas un hasard si un sondage paru début décembre dans *La Tribune Dimanche* estimait que vous étiez la personnalité qui représentait le mieux le service public audiovisuel, devant Stéphane Bern et Élise Lucet.

On m'a dit qu'enfant, vous rêviez d'être footballeur professionnel, puis avocat pénaliste ; finalement, c'est au journalisme et à l'information des Français que vous avez décidé de consacrer votre vie. Après des débuts chez RTL comme stagiaire au service politique, puis à LCI, vous entrez à M6 où vous présentez notamment l'émission « Secrets d'actualité ». Vous quittez néanmoins le groupe pour France 2, où vous remplacez, à partir du mois d'octobre 2006, David Pujadas pour présenter le journal de 20 heures en semaine. En 2007, vous ne présentez plus que les journaux du week-end mais vous créez dans le même temps des magazines bien connus aujourd'hui, « 13 h 15 le samedi » et « 13 h 15 le dimanche », qui traitent de sujets de société – on se souvient du portrait tout en finesse d'Astrid, cadre qui a choisi de se reconvertir en éleveuse porcine, diffusé en octobre dernier – et de sujets liés à l'actualité politique ou internationale. Vous avez également créé et présenté l'émission « Un jour, un destin » consacrée à de grandes personnalités, de François Mitterrand à Bernard Blier, de Grace Kelly à Françoise Giroud. Plus récemment, avec Jean-Michel Carpentier, ici présent, vous avez créé « 20 h 30 le samedi » et « 20 h 30 le dimanche », deux magazines d'actualité qui font suite au journal de 20 heures dans lesquels vous recevez des artistes, des philosophes, des médecins, des personnalités de la société civile.

Présentateur, animateur, créateur, vous êtes également producteur. Après avoir créé en 2008 une première société de production, Magneto Presse, qui a été mise en liquidation judiciaire au printemps 2024 – ce qui montre bien que la production audiovisuelle n'est pas un métier sans risques ni une rente éternelle, comme certains voudraient le laisser croire –, vous avez créé une nouvelle société de production, Native Production, qui produit notamment la série documentaire intitulée « Ainsi va le monde », diffusée sur France 5 depuis le 31 août 2025.

Jean-Michel Carpentier, vous avez été longtemps journaliste politique sur France 2 avant de devenir, en 2001, rédacteur en chef adjoint du « 20 heures » de France 2. Par la suite, vous avez été de toutes les aventures de Laurent Delahousse, occupant les fonctions de rédacteur en chef de « 13 h 15 le samedi », de « 13 h 15 le dimanche », de « 20 h 30 le samedi » et de « 20 h 30 le dimanche ».

Avant de vous donner la parole, comme nous l'imposent les textes, je vous demande de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Laurent Delahousse et M. Jean-Michel Carpentier prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse la parole.

M. Laurent Delahousse, présentateur. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de prendre le temps de m'écouter. Vous m'avez demandé, dans ce propos liminaire, de me présenter, d'évoquer mon expérience au sein de France Télévisions en tant que journaliste, réalisateur de documentaires, rédacteur en chef et présentateur du journal de 20 heures. J'ai pris l'habitude, durant des années, de rarement m'exprimer publiquement car cette dernière fonction, la plus visible, est encore aujourd'hui selon moi un totem, un pôle de stabilité pour les Français au cœur de notre profession ; cela m'oblige à une forme de devoir de réserve, d'équilibre dans ma prise de parole afin de respecter les Français dans leur ensemble.

J'ai de la chance, beaucoup de chance d'exercer cette fonction passionnante qui n'est pas un long fleuve tranquille et qui nécessite de ne jamais oublier qu'elle est aussi une source de responsabilité, de rigueur et d'exigence. Porter à l'antenne un journal de 20 heures nécessite des choix, des débats, des vérifications permanentes, de ne pas se laisser aspirer par l'émotion de l'instant, de savoir, face à son clavier, trouver les mots justes, chercher la mise en perspective des faits. Fabriquer un journal débute le matin en conférence de rédaction avec les équipes, les services, et ne s'achève pas au générique de fin ; l'information reste en vous, elle se nourrit dans les heures qui suivent jusqu'au lendemain ; et cela, encore et encore. S'asseoir à 20 heures dans ce fauteuil est donc l'épilogue d'un long travail, un travail collectif. Cet exercice aura réglé mon agenda et m'aura fait gagner en ponctualité : depuis plus de dix-huit ans, je sais que je serai chaque fois, à 20 heures, le vendredi, le samedi et le dimanche, à l'heure.

Depuis une trentaine d'années maintenant, j'ai choisi d'observer, d'écouter, de raconter les autres, de tenter de donner des clés pour comprendre et analyser l'évolution de la France et du monde. Tout comme celui-ci, notre profession a changé. Le contexte concurrentiel est différent avec l'arrivée de nouveaux médias. Le mode de consommation de l'information a également connu une véritable révolution. Le journalisme a toujours été critiqué. C'est ce qui l'a construit, façonné, renforcé. La dérive serait qu'il devienne une cible permanente, un bouc émissaire.

Devenir journaliste a été un choix et d'abord un rêve, né chez moi dès l'enfance, grâce à la curiosité, l'ouverture sur le monde, la bienveillance de mes proches et de mes parents. J'ai exercé depuis toutes ces années presque tout ce que le métier de journaliste peut offrir comme moyens d'expression différents. J'ai commencé ma carrière à la radio au service politique de RTL, rue Bayard, à Paris, une rédaction historique, entouré d'Olivier Mazerolle et d'une figure tutélaire qu'il est difficile d'oublier, Philippe Labro. J'ai ensuite retrouvé ce même média quelques années plus tard, à quelques centaines de mètres de là. C'était rue François I^{er}, à Europe 1, autre station intense, riche de ses signatures ; c'est notamment l'oreille collée à mon transistor à écouter Stéphane Paoli ou encore le générique de cette fameuse émission qu'était « Le Club de la presse » et ses intervenants que j'ai appris à suivre la vie politique qui me passionne toujours autant. J'y présenterai une tranche le soir, intitulée « Génération Europe 1 ». J'ai eu la chance de participer à la création de la première chaîne d'information, LCI, laboratoire

assez incroyable, où nous étions des couteaux suisses impatients de partir, de travailler, d'apprendre chaque jour. J'y ai appris beaucoup auprès de talents multiples : Étienne Mougeotte, Jérôme Bellay, Pierre-Luc Séguillon, Philippe Bès, Guillaume Durand et bien d'autres... J'y ai été reporter, chroniqueur d'un rendez-vous consacré aux photoreporters ; j'ai ensuite accepté la proposition de présenter une tranche d'information dans l'ombre de plusieurs personnalités, notamment David Pujadas, que je retrouverai avec plaisir plus tard, notamment pour de nombreuses soirées électorales sur France Télévisions.

Je me suis ensuite confronté au magazine et à la narration documentaire. C'était sur M6, avec ce magazine du dimanche qui s'appelait « Secrets d'actualité ». Je garde également en mémoire un homme avec qui j'ai eu la chance d'échanger régulièrement. Il dirigeait cette chaîne, il s'appelait Jean Drucker ; nous parlions de la télévision, du cinéma, mais aussi beaucoup de la vie, de la distance à garder vis-à-vis de la notoriété et de son caractère fragile. Il finira par me dire un jour que j'allais partir, ne pas rester à M6 car mon chemin était ailleurs. Il fut le premier à me dire que, selon lui, je présenterais un jour le journal de 20 heures.

Quelques mois plus tard, en 2006, Patrick de Carolis, Patrice Duhamel et Arlette Chabot me proposaient de rejoindre France 2 afin d'y présenter les journaux en tant que joker, puis en tant que titulaire des éditions du week-end à partir de 2007. Dès nos premiers échanges, ils me demandèrent de réfléchir à faire évoluer le journal, son format, ses rubriques. Ils me proposèrent également de développer de nouvelles écritures, de nouveaux formats de magazine, de proposer en ligne les documentaires de mon précédent rendez-vous sur M6, « Secret d'actualité ». C'est ce à quoi je me suis attaché en développant une collection de récits et de portraits intitulée « Un jour, un destin » : de Jacques Chirac à François Mitterrand, de Claude Sautet à Patrick Devers, de Romy Schneider à Brigitte Bardot, cette collection a rencontré un succès populaire sur les antennes de France Télévisions et elle est devenue une marque du service public. La création et la réalisation de documentaires, ce sont des heures et des heures de montage, de jour comme de nuit, une transmission de savoirs, un travail d'équipe, une façon de mettre en lumière notre patrimoine et une manière de démontrer que lorsque l'on se concentre sur la vie de ces grandes personnalités, au-delà de leur talent, ce que l'on retient, c'est le miroir qu'elles nous tendent car on y retrouve nos propres failles et nos blessures. Viendra ensuite une autre série, « Un jour, une histoire », portraits et récits du monde qui proposaient notamment une rétrospective d'Al-Qaïda à Daech, une autre sur les traces de Klaus Barbie, un portrait de Vladimir Poutine, un récit des relations de la France et de l'Iran ou encore une histoire du Mossad. J'ai également réalisé un film documentaire, *Monsieur*, pour le cinéma, portrait-confession de l'écrivain Jean d'Ormesson que j'ai suivi durant de longs mois et qui fait partie des rencontres et des échanges qui marquent une vie.

Au sein de France Télévisions, très vite, j'ai eu la chance de trouver un équipier, un journaliste, un partenaire et plus encore en la personne de Jean-Michel Carpentier, qui m'accompagne aujourd'hui. Depuis près de vingt ans, avec lui, nous avons créé une équipe – et j'oserai dire une famille – de journalistes, de réalisateurs, de cadres, de monteurs qui ont traversé avec nous toutes ces années. Sans eux, sans ces rencontres, sans cette équipe, mon itinéraire n'aurait eu aucun sens.

Cette liberté, cette volonté d'inventer, de créer en permanence sont probablement les raisons qui m'ont poussé à ne pas accepter les différentes propositions que j'ai reçues d'autres médias tout au long de ces années. Nous avons installé deux premiers rendez-vous, « 13 h 15 le samedi » et « 13 h 15 le dimanche », d'abord en direct, avec des rencontres entre responsables politiques et personnalités de la société civile. Je pourrais vous en citer des dizaines, mais je garde en mémoire un échange qui résume l'esprit de notre travail : une

rencontre étonnante et riche entre Carole Bouquet et Arlette Laguiller. Il y en aura des dizaines d'autres. Jean-Michel Carpentier pourra vous apporter tous les éléments concernant ce travail. Ces rencontres et ces débats n'avaient jamais pour objectif de fracturer, de diviser les Français mais, à l'inverse, de tenter de révéler ce qui nous différencie mais aussi ce qui peut nous rassembler. Ces deux rendez-vous se sont installés à l'antenne, ont rencontré leur public et créé une fidélité. Ils incarnent aujourd'hui encore, je l'espère, une vision de ce que peut être la télévision, l'information, mais également le service public.

À l'aide de nos reportages, de nos documentaires, nous avons tenté, expérimenté ; nous avons raconté l'actualité, la grande histoire, mais aussi la vie des uns et des autres au quotidien. Nous avons plongé nos caméras au plus près des Français en leur donnant la parole, en les écoutant, quels que soient leur condition, leurs origines, leurs combats, leurs souffrances, leurs joies, mais également leurs espoirs. Et cela sur le temps long, en les retrouvant parfois bien longtemps après, comme c'est le cas pour plusieurs agriculteurs, entrepreneurs ou commerçants dont nous suivons le combat depuis des années. Combien de sujets au sein de nos territoires les plus reculés et, parfois, oubliés ? Avec « Successions », série qui donne la parole à toutes les composantes de la vie politique, mais également « Le Feuilleton des Français », qui est devenu au fil du temps une radioscopie, un témoignage de l'évolution de notre société, et avec nos séries historiques, « 13 h 15 » remplit également une de nos missions, celle de ne jamais oublier qui nous sommes et d'où nous venons, de lutter contre l'oubli et les contre-vérités qui demeurent un poison contemporain. Du chant des partisans au combat des deux Gisèle, Halimi et Pélicot, de la saga des frères Michelin à la conquête de l'Arctique : à une heure de grande écoute, nous rassemblons régulièrement plusieurs millions de téléspectateurs en linéaire, mais également auprès d'un public plus jeune, avec la diffusion de l'ensemble de ces formats sur le digital et sur la plateforme.

Le digital est devenu depuis plusieurs années une urgence, une priorité compte tenu de la révolution du mode de consommation des écrans par la nouvelle génération. Le digital est donc devenu un axe important de développement pour le service public. Cette révolution est un séisme pour tous les médias et pas seulement pour nous. C'est une erreur de croire que les jeunes ne visionneraient qu'en scrollant des formats courts, zappant d'une image à l'autre. Ils se passionnent pour les nouvelles écritures, les séries documentaires, pour la politique et pour la géopolitique qui s'agite heure après heure.

Autour des éditions du week-end, à la manière de la presse écrite, nous avons accentué l'offre de la tranche de 20 heures à 21 heures avec trois marques : « 20 h 30 le vendredi », « 20 h 30 le samedi » et « 20 h 30 le dimanche », qui proposent en direct des grands entretiens, des rencontres d'écrivains, d'artistes, de créateurs qui sortent de l'exercice de promotion pour raconter notre société. Le dimanche soir, nous avons réussi à créer un rendez-vous familial qui rassemble 4 à 5 millions de téléspectateurs et fait de France Télévisions le leader de ce carrefour d'audience. Cette notion de rendez-vous et de lien fort avec le public est pour nous essentielle.

Depuis 2007, je présente le journal de 20 heures le week-end. Cela fait donc près de vingt ans que je vis avec l'information et son degré potentiel de richesse, mais également de toxicité, heureusement aussi avec ses moments de joie. Je garderai longtemps en moi le souvenir de la cérémonie des Jeux olympiques de Paris sous des trombes d'eau, avec ses moments de communion suspendus, tout cela devant 25 millions de téléspectateurs. J'ai interviewé des centaines d'invités, de Bachar al-Assad encore au pouvoir, à Mikhaïl Gorbatchev, témoin de l'actualité et de son passé. J'ai vécu avec l'ensemble de la rédaction beaucoup de ces crises, de ces révolutions, des moments de tension extrême, de conflits, quatre campagnes présidentielles, des soirées électorales ; interviewé l'ensemble des présidents de la République à plusieurs

reprises, les anciens également, et chaque candidat entre les deux tours de la présidentielle à l'occasion du journal de 20 heures. Nous avons vécu aux côtés des Français les attentats du 13 Novembre, la guerre en Ukraine, le covid, avec une forme intense de solitude sur ce plateau et dans Paris – et aussi, il faut le souligner, une lourde responsabilité, tant l'incertitude que vivaient les Français était forte ; elle l'était pour moi également. Chaque jour du premier confinement, les Français attendaient le journal de 20 heures, ces moments vécus avec eux, avec nos équipes. S'adresser à 9 millions de téléspectateurs à cette période sans agiter les standards de la peur, en étant responsables.

Une question essentielle se pose de plus en plus pour nous tous, celle du temps de la réflexion. Peut-il encore exister aujourd'hui ? L'urgence de l'instant, l'immédiateté remplace même le présent. Chaque heure dessine presque un nouveau séisme politique ou géopolitique et les Français sont emportés dans ce tourbillon qui s'ajoute à celui de leur vie intime et personnelle. Avec toutes les équipes qui m'entourent, nous tentons de répondre à cette exigence de l'information, à ses enjeux, à ne pas se laisser emporter par l'hystérisation, par le mouvement permanent. L'information est une âme sensible, fragile, source d'incompréhension et parfois de fractures – nous aurons l'occasion d'y revenir.

France Télévisions est une maison commune qui tente d'apporter des réponses, des éclairages, du sens et nous impose de respecter les téléspectateurs, tous les téléspectateurs. Vous lui trouverez bien évidemment des défauts. Je vous rassure : au sein de la rédaction, nous nous interrogeons chaque jour sur notre travail en sachant nous remettre en question. Mais je sais une chose, c'est que les Français sont très attachés au service public, qu'ils l'aiment. Sur les écrans du service public, on trouve une source de connaissances familiale, des films, des séries documentaires, des séries parfois populaires, parfois plus exigeantes, une ouverture sur le monde qui nourrit l'esprit critique si nécessaire en s'adressant à tous les publics, à toutes les générations ; des rendez-vous que l'on ne voit pas ailleurs car notre mission est singulière et différente de celle des autres.

J'espère avoir participé de la manière la plus sincère, la plus créative et la plus juste possible à cette singularité. J'aime ce métier, je suis fier de notre travail collectif et j'aurai l'occasion de préciser tout cela avec vous. C'est le travail de dizaines de salariés que j'ai la chance d'incarner à l'antenne, ce qui est pour moi un véritable privilège. Je tenterai de répondre à vos questions, non pas en tant que dirigeant, ce qui n'est pas ma fonction, mais en tant que salarié, un salarié certes un peu plus visible que la moyenne. J'imagine que c'est la raison pour laquelle vous avez souhaité m'auditionner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Depuis dix-neuf ans, vous avez choisi d'informer les Français sur France 2 et de raconter la France, ses mutations, ses préoccupations, ses fractures, ses forces et ses réussites. Vous avez donné la parole aux Français, vous les avez écoutés, quelles que soient leur condition et leurs origines. Au fil des ans, vos journaux sont devenus une sorte de radioscopie de la France, de ses jours heureux et de ses moments de peine. Vous avez dédié une grande partie de votre vie à l'audiovisuel public. Vous avez aussi reçu des propositions du privé. Au-delà des liens personnels et d'affection que vous avez tissés avec M. Carpentier et avec vos équipes, pourquoi avez-vous décidé de rester ? Qu'est-ce qui fait, pour vous, la singularité et la force du service public de l'audiovisuel ?

M. Laurent Delahousse. Dix-neuf ans, c'est une partie importante de ma vie. J'ai souhaité rester sur le service public parce qu'il correspondait à l'histoire que je me fais de la télévision, parce qu'il m'a permis d'être libre, de créer, d'inventer et de nouer un lien avec les Français. Je souhaitais cette stabilité, cet équilibre, cette rigueur, ce partage avec une rédaction

à laquelle je suis profondément attaché. Au gré des années, à chaque proposition extérieure, je me suis posé cette question : où serai-je le plus libre ? Où puis-je m'exprimer de cette manière ?

Je suis à la fois présentateur et rédacteur en chef du journal de 20 heures, ce qui me permet de réfléchir sur le monde et de réagir non pas dans l'instantané, dans la précipitation, mais dans la réflexion avec la rédaction. J'ai la chance de pouvoir incarner ce que je n'aurais peut-être pas pu faire ailleurs : des magazines de documentaire et de reportage qui me permettent de ne pas être fixé sur l'instantanéité. Cette réflexion me paraît essentielle. Le documentaire, c'est également la créativité, la possibilité de narrer l'actualité, l'histoire immédiate ou celle des personnalités. C'est pour toute cette richesse et ce partage avec les équipes de rédaction que j'ai fait le choix de rester jusqu'à aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le journal de 20 heures du week-end est emblématique et a longtemps connu une forme bien définie qui régentait la vie familiale tout entière : une demi-heure de grand-messe se terminant par la météo avant que ne commence la grande émission de variétés du samedi soir et que l'on regarde, le lendemain, le tout aussi attendu film du dimanche soir ! Vous avez, l'un et l'autre, contribué à bousculer ces codes grâce à des magazines d'information et à des interviews qui ont cassé la monotonie et permis d'aller plus au fond des sujets. Pensez-vous qu'il faille toujours évoquer entre vingt et vingt-cinq sujets différents lors du journal télévisé ? Comment casser cette mécanique pour intéresser des publics, notamment les jeunes, qui ont fait le choix de s'informer différemment ?

M. Laurent Delahousse. Ce que nous avons souhaité, c'est créer une tranche d'information. Quand je suis arrivé à France Télévisions, l'une des premières questions auxquelles j'ai dû répondre en interview était : « Qu'est-ce que cela vous fait, monsieur Delahousse, de prendre la tête du journal de 20 heures alors que cette marque risque de devenir rapidement obsolète et de mourir compte tenu de la création des chaînes d'information ? » Dix-neuf ans plus tard, le journal de 20 heures reste un totem et un pôle de stabilité pour les Français. Il suffit de cumuler les audiences de M6, de TF1 et de France Télévisions pour se rendre compte du nombre de téléspectateurs qui sont encore présents à ce rendez-vous.

En revanche, très vite, Arlette Chabot, Patrick de Carolis et Patrice Duhamel ont évoqué avec moi la nécessité de bousculer, de changer, de créer des formats pour dynamiser le rythme linéaire fait d'une succession de sujets. Nous avons proposé des reportages allant jusqu'à six, sept ou huit minutes dans le journal de 20 heures. Nous avons créé des rendez-vous différents avec le « 13 heures 15 » dans la continuité du journal de 13 heures – que je ne présente plus aujourd'hui, mais que j'ai présenté pendant des années – et du journal de 20 heures, le vendredi avec les « Portraits de Français », le samedi avec « Une histoire française, d'hier à aujourd'hui », qui réfléchit sur des sujets de société et intègre des éléments de la pop culture. Le dimanche soir, nous avons créé un rendez-vous d'une trentaine de minutes sans équivalent avec ce qui existe en semaine, où le journal est scindé en plusieurs temps. Nous avons voulu, avec « 20 heures 30 le dimanche », aller à la rencontre des personnalités qui font la vie de la société. Nous avons voulu les accueillir non pas dans un exercice de promotion – il y a assez d'émissions pour cela –, mais d'interrogation de la société. Quand j'ai reçu, hier, le psychiatre Christophe André pour aborder notre capacité à être résilients, nous avons pris le temps devant 4 à 5 millions de téléspectateurs. C'est ce qui nous différencie de notre principal concurrent, c'est ce qui fait notre singularité et c'est, je crois, un changement progressif que notre réflexion avec les équipes et les directions de l'information nous a permis d'apporter depuis que j'incarne ce journal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma première question sera à peu près la même que celle que j'ai posée ce matin à Mme Salamé car elle me semble primordiale.

TF1 consacre environ 140 millions d'euros à l'information par an. Avec ce budget, la chaîne produit deux journaux télévisés parmi les plus regardés en Europe, une chaîne d'information en continu dont l'audience est deux fois supérieure à celle de France Info TV, ainsi que des magazines et des documentaires. France Télévisions, de son côté, dispose de moyens largement supérieurs : environ 230 millions d'euros pour l'information nationale – un budget en hausse de 14 % depuis 2017 –, près de 600 millions d'euros pour France 3, qui sont très largement dédiés à l'information, et même près de 50 millions d'euros par an pour France Info TV. Pourtant, objectivement, les résultats ne suivent pas. En 2025, le « 20 heures » de TF1 réunissait en moyenne 5,2 millions de téléspectateurs ; celui de France 2, 3,8 millions. La dernière fois que vous étiez devant TF1, d'après les articles de presse dont j'ai eu connaissance, c'était le 19 septembre 2015. Léa Salamé, ce matin, a justifié cet écart en arguant que, comme TF1 était depuis longtemps devant France 2, il était normal que France 2 soit toujours derrière. Nous n'avons pas eu plus d'explications.

Ma question est donc simple : comment expliquez-vous qu'avec deux fois plus de moyens, l'audiovisuel public fasse nettement moins d'audience qu'une chaîne privée commerciale comme TF1 ? Où réside le problème ? Est-ce dans la stratégie, dans la ligne éditoriale ou dans la gouvernance de France Télévisions ?

M. Laurent Delahousse. Le journal de TF1 est un très bon journal. C'est un journal rigoureux, qui a ses exigences et dont la ligne éditoriale est celle d'un grand journal de télévision. Je tiens à souligner la qualité du travail de mes confrères.

Mais le journal de France Télévisions a sa différence et sa singularité ! Nous n'avons pas les mêmes obligations et l'audience n'est peut-être pas la priorité essentielle. Bien sûr, j'observe, tous les matins, la structure d'audience et nos résultats car notre rôle d'outsider par rapport à notre principal concurrent est aussi un moteur, mais il n'est pas le moteur essentiel ; il n'est pas le socle de notre travail. Notre travail est de proposer aux téléspectateurs un journal différent sur une tranche d'information plus longue – de 20 heures à 21 heures –, avec un éclairage international plus présent qui nous permet d'avoir encore des correspondants à l'étranger – nous les avons vus ce week-end, et même dans le journal d'hier soir. Notre richesse est d'avoir une ligne éditoriale qui s'adresse au plus grand nombre et s'intéresse à tout le monde en tentant de réaliser le journal le plus équilibré et le plus rigoureux. Nous avons 4 millions de téléspectateurs hier soir. C'est un score que nous atteignons régulièrement pour les « 20 heures 30 ». 4 millions, c'est beaucoup de monde.

Aujourd'hui, notre principal concurrent est devant nous. Comme vous l'avez souligné, il y a eu des hauts et des bas. Nous faisons tout, avec rigueur et responsabilité, pour renouveler en permanence le journal. C'est en tout cas ce que je tente de faire avec mes équipes. Vous savez, un journal commence tôt le matin, finit tard le soir, infuse encore pendant la nuit ; chaque fois, je l'ai dans la tête quand je me réveille. C'est la même chose pour les équipes qui m'entourent et pour celles qui préparent le journal. Préparer un journal de 20 heures se fait sur un temps long qui permet la réflexion et le débat, je l'ai souligné dans mon propos liminaire. Il n'y a aucune improvisation dans ce métier. Nous travaillons beaucoup, nous respectons les téléspectateurs ; nous avons un cahier des charges qui est probablement différent.

Pour ce qui est des questions budgétaires, la seule chose que je peux vous dire, c'est que nous avons un budget important et que nous sommes extrêmement vigilants dans la gestion

de ce budget. Vous avez déjà interrogé les directeurs de France Télévisions. Je préciserai, pour éviter tout fantasme, que les questions d'économie budgétaire guident l'organisation de notre travail depuis plusieurs années. Ce sont des éléments que la direction et les salariés ont pris en compte. France Télévisions ne vit pas dans un autre monde, bien au contraire. Nous proposons des programmes différents qui répondent aux exigences de nos missions dans des conditions budgétaires qui ne sont plus les mêmes qu'il y a quelque temps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis 2015, la direction de l'information de France Télévisions a connu pas moins de sept directeurs successifs : Thierry Thuillier, Pascal Golomer, Michel Field, Yannick Letranchant, Laurent Guimier, Alexandre Kara et désormais, on l'a appris il y a quelques jours, Philippe Corbé. Ce même Thierry Thuillier avait été remercié en 2015 par Delphine Ernotte à son arrivée ; il occupe depuis près de dix ans la même fonction chez TF1, sans discontinuité et avec des résultats incontestables que vous avez vous-même salués en même temps que la qualité de l'information sur le groupe TF1. Comment expliquez-vous cette instabilité chronique à la tête de l'information chez France Télévision ? Je rappelle que vous êtes journaliste et que vous faites partie de cette équipe.

M. Laurent Delahousse. J'ai croisé de nombreux directeurs de l'information et de la rédaction : c'est un sacré job, particulièrement dans le service public, compte tenu de ce que ces responsabilités impliquent. Entre hystérie du monde et pression quotidienne, je peux vous dire qu'ils ont de bonnes journées. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail d'Alexandre Kara. Le départ de ce poste est, je l'imagine, une déchirure pour lui mais ça l'est aussi pour toute une rédaction après avoir partagé des moments si importants. Je prends juste un exemple pour vous montrer en quoi consiste ce travail au sein d'une rédaction : un directeur de l'information doit faire le choix d'envoyer des reporters à l'autre bout du monde sur des lignes de front ; cette décision, il s'endort avec, se réveille avec, s'en inquiète. Et il doit trancher dix à quinze autres décisions par heure. Être journaliste ne se résume pas à la somme de petits ou grands débats autour d'un plateau, ce n'est pas non plus avoir un avis sur tout. Je souhaite la bienvenue à Philippe Corbé qui prendra la suite d'Alexandre Kara. Je sais qu'il a toutes les compétences pour remplir cette fonction et je lui fais totalement confiance pour garantir la stabilité, la créativité et finalement l'indépendance de la rédaction de France Télévisions. Vous évoquez Thierry Thuillier : son travail à TF1 est excellent comme il le fut à France Télévisions, où je l'ai connu. J'ai eu la chance de travailler au cours de ces années avec les différents noms que vous avez cités : peut-être que le travail au sein de la rédaction et de la direction de l'information de France Télévisions peut conduire à des baux d'exercice plus courts que sur une chaîne privée. Je n'ai pas plus de commentaires à vous apporter sur cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De manière très concrète, en quoi le traitement de l'information réalisé par France Télévisions doit-il se distinguer de celui d'une chaîne privée, au-delà de la diversité des sujets dont vous avez parlé dans votre propos liminaire ? Comment traduisez-vous l'exigence attachée à une mission de service public dans le traitement de l'information, dans la façon d'animer vos journaux, de préparer vos émissions ? Qu'est-ce qui, au fond, fait l'ADN du service public de l'information ?

M. Laurent Delahousse. C'est d'abord un travail collectif : je ne dirai pas « je », c'est plutôt « nous ». Nous travaillons tous ensemble à mettre en place le journal le plus équilibré possible, à répondre aux questions que les Français se posent, à déployer un dispositif extrêmement cadré où la parole politique est calculée selon des règles pour que les uns et les autres aient la capacité de s'exprimer dans le temps qui leur est imparti, dans le respect des équilibres. Le journal de 20 heures a son particularisme sur le service public : dans sa science du décryptage, dans la variation de ses formats, dans sa capacité à réagir à l'actualité

internationale à travers des éditions spéciales, pour lesquelles France Télévisions a régulièrement cassé son antenne. Tous ces éléments additionnés donnent au service public une valeur ajoutée ou en tout cas une singularité dans son traitement de l'information. À cela, on pourrait ajouter une tranche d'information plus longue qui donne la parole à des représentants de la société civile à travers des interviews, interviews que je ne vois pas chez mon principal concurrent, du moins pas dans ce format-là ou avec une telle durée.

Accumulées, ces spécificités font du journal de 20 heures de France Télévisions un journal différent. Attention, nous travaillons bien sûr sur la même matrice : l'information et l'actualité. Je ne revendique pas non plus de faire un journal complètement différent de celui de nos principaux concurrents mais ce journal a son propre ADN, son identité depuis des années. C'est un journal qui réfléchit, avec à chaque fois une rédaction et les bureaux que nous avons encore à l'étranger qui se mobilisent pour nous apporter des éclairages qui ont une valeur ajoutée, je l'espère en tout cas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question d'ordre budgétaire. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes décrit une situation de quasi-faillite à France Télévisions, avec un déficit cumulé de 81 millions depuis 2017, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui fait peser un risque de dissolution selon le code de commerce, une trésorerie négative alors qu'elle était abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions il y a seulement quelques années. Selon le premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, il s'agit d'une situation « qui n'est plus soutenable », « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ».

La question budgétaire est centrale chez France Télévisions et chacun s'accorde à dire que cette entreprise, parce qu'elle utilise encore plus l'argent des Français, se doit de parfaitement maîtriser son budget et ses dépenses. Dans le domaine de l'information et dans vos propres missions, de quels moyens disposez-vous, quels leviers d'optimisation identifiez-vous ? De façon plus pragmatique, prenez-vous systématiquement en compte cette question dans le choix des sujets de reportage, du format du journal et des émissions ?

M. Laurent Delahousse. À titre personnel, ni moi, ni Jean-Michel Carpentier, même s'il gère un volume important de magazines, n'avons de compétences pour répondre à ces questions financières que vous avez déjà pu poser à des personnes plus compétentes. Je rappelle quand même que l'information nationale à France Télévisions, qu'il s'agisse de nos antennes nationales ou de la chaîne d'information en continu, couvre chaque jour six heures, soit un volume deux à trois fois supérieur à TF1.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Carpentier, les contraintes budgétaires pèsent-elles sur vos choix ?

M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des magazines « 13 h 15 » et « 20 h 30 » sur France 2. « Peser », le mot est un peu fort : cela impliquerait que c'est un paramètre essentiel et prioritaire. Cela reste toutefois une préoccupation permanente. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser brider la créativité et la volonté d'aller un peu partout qu'exige l'actualité mais nous sommes toujours prêts à regarder de très près le coût des décisions éditoriales que nous prenons. Pour la partie concernant les journaux de la semaine, cela vous a été indiqué ce matin par leurs rédacteurs en chef. Pour les journaux du week-end, dont je ne m'occupe plus, Elsa Pallot, qui est en la rédactrice en chef, pourrait vous en dire plus.

Cette préoccupation financière ne doit pas non plus nous empêcher de prendre des décisions qui sont nécessaires. Lorsqu'il s'agit d'envoyer une équipe au bout du monde ou pendant quinze jours pour rapporter un reportage de quatre-vingt-dix minutes, cela relève en priorité d'un choix éditorial. Toutefois, il faut savoir que toute décision éditoriale est validée par une quadruple signature au sein la hiérarchie de l'entreprise : de la direction de la production, de la direction des moyens, de la direction des magazines et de la direction de l'information. Un engagement contractuel et financier en découle. S'il y avait une anomalie, un dépassement, un risque budgétaire, cela serait très vite repéré. En bref, nous avons en permanence le souci d'être responsables sur le plan financier mais pas au point de nous paralyser dans les décisions que nous devons prendre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Delahousse, dans les magazines d'actualité que vous présentez – le « 13 h 15 » et le « 20 h 30 » le samedi et le dimanche – vous recevez régulièrement des personnalités qui contribuent à façonner le paysage politique, médiatique et culturel français. Une question que des millions de Français se posent, j'imagine : qui décide de les inviter et quels critères objectifs de choix sont appliqués ?

M. Laurent Delahousse. Cela fait l'objet d'une discussion collégiale : en tant que rédacteurs en chef de ces magazines, nous avons une équipe avec laquelle nous débattons et nous décidons. Qu'est-ce qui motive nos choix ? L'actualité, bien évidemment, l'essentialité d'un moment sur lequel nous avons besoin d'un éclairage complémentaire, l'actualité de telle ou telle personnalité...

M. Jean-Michel Carpentier. Puisque nous sommes à l'Assemblée nationale, je pourrais compléter la réponse sur le plan politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être faut-il préciser que les mêmes règles ne s'imposent pas aux journaux télévisés et aux magazines.

M. Jean-Michel Carpentier. Je vous parle des magazines, lesquels ont chacun un objet particulier. J'évoquerai « Successions », série créée dans la perspective des élections présidentielles de 2027 dont la première diffusion, le 26 mars 2023, a été suivie de onze autres épisodes. Elle se veut novatrice sur la forme et sur le fond : c'est la seule émission de reportage de tout l'audiovisuel public qui soit consacrée à la vie parlementaire. Son cadre est l'Assemblée nationale et ses personnages sont de vrais députés que nous filmons dans l'hémicycle, dans les coulisses de l'Assemblée, parfois aussi dans leur circonscription au milieu des Français. En trois ans, pas moins de 226 personnalités politiques ont accepté nos caméras sans jamais un refus. Je citerai le nom de celles que nous suivons au fil des épisodes : pour Les Démocrates, M. Philippe Vigier ; pour Ensemble pour la République, Mme Olivia Grégoire ; pour Horizons & indépendants, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback ; pour Droite républicaine, M. Aurélien Pradié puis M. Laurent Wauquiez ; pour le Rassemblement national, Mme Laure Lavalette puis M. Sébastien Chenu ; pour Union des droites pour la République, Mme Christelle D'Intorni ; pour La France insoumise-Nouveau Front populaire, Mme Alma Dufour puis M. Éric Coquerel ; pour la Gauche démocrate et républicaine, M. Fabien Roussel puis M. Stéphane Peu ; pour Écologiste et social, Mme Sandrine Rousseau ; pour les socialistes, M. Arthur Delaporte ; enfin, pour Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, M. Charles de Courson.

L'une des grandes originalités de cette série, c'est d'avoir obtenu l'accord de tous ces députés pour venir sur le terrain, au milieu des Français, échanger leurs arguments, souvent opposés. J'évoquerai un seul exemple : il concerne l'un des sujets les plus difficiles de

l'actualité, l'immigration. Dans l'épisode intitulé « Frontières et fractures » diffusé le 12 novembre 2023, nous avons filmé à Vintimille, à la frontière franco-italienne, particulièrement surveillée par la police puisque c'est un point de passage de migrants clandestins, une rencontre entre le député socialiste Arthur Delaporte et la députée UDR Christelle D'Intorni qui ont bien voulu venir débattre de leurs idées respectives. Le débat a été sans concessions mais il s'est très bien passé. Il est donc possible, quand on y met le prix, quand on y consacre du travail, d'organiser un débat démocratique entre des responsables totalement opposés sur le fond. Cela, nous pouvons le faire très librement et de façon responsable dans le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'audiovisuel public joue un rôle particulier d'arbitre, notamment à l'approche d'élections et d'échéances électorales importantes, d'où l'importance de sa neutralité, au cœur de notre commission d'enquête. Les thèmes abordés dans les journaux télévisés de vos chaînes parlent-ils à tous les Français ? Réussissez-vous à rassembler tous les Français, quelles que soient leurs préférences idéologiques ou partisans ? Grâce au sondage Ifop publié dans le magazine *Marianne* le 12 juin 2024, on apprend que parmi les téléspectateurs du journal télévisé de France 2, 15 % ont voté RN aux dernières élections européennes, soit deux fois moins que la moyenne des Français, tandis que 26 % ont voté pour Raphaël Glucksmann, soit deux fois plus. Parmi les téléspectateurs du journal télévisé de TF1, 44 % ont voté RN aux européennes mais seulement 7 % pour M. Glucksmann. Ma question est donc simple : pourquoi les JT de France 2 intéressent-ils, proportionnellement à leur poids électoral, quatre fois plus les électeurs socialistes que ceux du Rassemblement national ?

M. Laurent Delahousse. Il est très compliqué d'analyser la sociologie d'un journal avec de tels chiffres. La vocation du service public, le socle de la rédaction de France Télévisions, donc du journal de 20 heures, c'est l'impartialité. Notre taux de confiance auprès des Français est de 73 %, soit 17 points de plus que nos concurrents, et 80 % des Français nous regardent toutes les semaines. Aucun courant politique n'est boycotté dans les formats que j'incarne, *a fortiori* bien évidemment sur le plateau du journal. Nous publions la liste de tous nos invités. J'entends ce que vous dites mais il m'arrive assez peu, je le reconnais, d'étudier la sociologie des gens qui regardent le journal de 20 heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles seraient selon vous les clefs d'interprétation : les choix éditoriaux, la confiance dans le service public audiovisuel d'un certain type d'électorat ? Ces chiffres, à titre personnel, m'interpellent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand vous avez consacré la semaine dernière une partie de votre magazine à Michel Sardou et à Josiane Balasko, avez-vous eu l'impression que cela intéressait plus les gens de gauche que ceux du RN ?

M. Jean-Michel Carpentier. Pas du tout et, de toute façon, les chiffres que vient de donner M. le rapporteur ne valent pas forcément pour nos magazines. Pour les journaux, il y a peut-être tout simplement une explication historique. Lors de la privatisation en 1986, c'est la deuxième chaîne qui devait être vendue et il y a eu une inversion à la dernière minute : TF1, où je travaillais, s'est retrouvée de façon très inattendue privatisée. Cette chaîne a eu une liberté éditoriale qui n'existait pas forcément à Antenne 2 et elle est devenue un petit peu plus puissante. De surcroît, c'était la première chaîne, celle qui apparaissait sur les téléviseurs lorsqu'on les allumait. C'est l'une des raisons pour lesquelles TF1 a pris la tête face à la deuxième chaîne qui est passée en position de challenger. Elle est restée ainsi dans l'esprit des gens : cela s'est transmis de nos grands-parents à nos parents jusqu'à nous et nos enfants. TF1 est toujours une télévision installée, le phénomène demeure extrêmement puissant.

Nous n'avons pas, nous, la nécessité de cet esprit de compétition. Nous sommes dans le service public : les audiences ne sont pas une finalité pour nous. C'est un paramètre très important pour juger de la qualité et de la prégnance de nos travaux mais ce n'est pas notre référence numéro un. J'étais à TF1 lorsque Patrick Le Lay, grand dirigeant de la chaîne, a prononcé la fameuse phrase : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau disponible ». Ce n'est pas du tout une finalité pour nous. Nous avons une liberté, doublée de responsabilité, dans nos choix éditoriaux. La priorité n'est pas forcément de faire la meilleure audience possible, même si, évidemment, nous cherchons à faire la meilleure audience possible. La preuve, c'est que nos magazines sont leaders lorsqu'ils passent à l'antenne.

M. Laurent Delahousse. Et la confirmation, c'est que les journaux de France Télévisions s'adressent à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le lancement de cette commission d'enquête, on a beaucoup parlé du salaire moyen à France Télévisions, d'environ 72 000 euros par an, ce qui place le salarié moyen de cette entreprise parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Dans le même temps, plusieurs des organisations syndicales que nous avons reçues ont alerté sur la situation des journalistes les plus précaires, en particulier les pigistes. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a évoqué un petit nombre de rémunérations très élevées chez France Télévisions. D'un côté, près de trente directeurs gagnent plus que le Président de la République et 15 % des employés ont des rémunérations supérieures à 80 000 euros par an ; de l'autre, une grande majorité de journalistes sont maintenus dans la précarité. Comprenez-vous l'émoi des représentants syndicaux de France Télévisions ?

En ce qui concerne l'information, notamment le journal de 20 heures et les magazines que vous présentez, quelles recommandations pourriez-vous émettre pour homogénéiser davantage le niveau de rémunération ?

M. Laurent Delahousse. Je me garderai bien de formuler des recommandations : je suis également salarié de cette entreprise, je ne suis ni ministre de l'économie, ni ministre du budget, ni directeur financier ni directeur des ressources humaines de France Télévisions. En revanche, je peux vous dire une chose : depuis vingt ans que je travaille à France Télévisions, j'ai connu des conflits sociaux et j'ai pour habitude de toujours aller au contact des journalistes et des personnels techniques avec qui je travaille pour discuter avec eux dans les moments de tension. Je suis bien sûr conscient des difficultés qui existent comme dans toute entreprise, je suis à l'écoute et nous échangeons, mais vous imaginez bien, monsieur le rapporteur, que ce n'est pas à moi de définir la politique salariale de France Télévisions. Sur ces questions, vous avez eu, je pense, l'occasion de poser ces questions aux dirigeants, plus compétents que moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons le directeur des ressources humaines et le directeur financier de France Télévisions la semaine du 9 février.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma prochaine question vous concernera peut-être davantage. Dans le rapport du cabinet Cedaet consacré à France Télévisions, un témoignage m'a interpellé : à la page 108, il indique que « les conférences critiques post-JT ont parfois été, avec certaines équipes d'éditions précédentes, un lieu propice à l'humiliation, à des crises de colère, au rabaissement des journalistes ». Avez-vous vous-même été témoin de ce type de pratiques, notamment lors de ces conférences ? Avez-vous eu vent de ces témoignages de souffrance au travail ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai jamais été témoin de ce type de relations, de ce type de toxicité, y compris dans les conférences qui se tiennent avant, pendant ou après le journal.

M. Jean-Michel Carpentier. Même chose. Depuis dix-neuf ans que nous travaillons pour la partie magazines, nous voyons de très près la partie de la rédaction qui fabrique les journaux. Il peut parfois y avoir des conflits, bien sûr, même des conflits interpersonnels susceptibles de donner lieu à des interprétations un peu plus larges. Pour ce qui concerne notre périmètre, certaines personnes avec qui nous travaillons sont à nos côtés depuis le début et je les salue. Nous n'avons jamais eu ce que vous décrivez, c'est-à-dire des humiliations et des choses violentes. Franchement, si cela se passait ainsi, cela saurait très vite aujourd'hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question que l'on pose quasiment à chaque audition aux dirigeants, notamment aux animateurs de l'audiovisuel public, celle de la transparence des rémunérations. Tous ceux qui vous ont précédé ont refusé de nous communiquer leurs salaires alors qu'ils sont payés par l'argent public : certains invoquent même le secret des affaires, ce qu'on a du mal à comprendre, d'autres la concurrence des chaînes privées commerciales, et tous nous expliquent qu'ils seraient davantage rémunérés sur ces chaînes, ce que l'on veut bien croire. Pourriez-vous dire aux Français combien vous percevez ? Peut-être serait-il bon de distinguer contrat passé avec France Télévisions en tant que salarié et revenus perçus au titre de votre société ou de vos sociétés de production ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La pédagogie étant l'art de la répétition, je précise que les personnes auditionnées avant vous, monsieur Delahousse, ont indiqué que la direction de France Télévisions leur avait donné pour consigne de ne pas communiquer à ce sujet. Elles n'ont donc pas refusé de donner ces informations.

M. Laurent Delahousse. Depuis le premier jour, quand France 2 m'a recruté pour assurer progressivement la présentation de journaux, France Télévisions a souhaité faire évoluer le format du journal, dans sa forme, dans sa diversité et dans sa capacité à se différencier de notre principale concurrence à travers une offre complémentaire. C'est ce que nous avons fait avec le « 20 h 30 » qui propose aux téléspectateurs des marqueurs du service public. France Télévisions m'a également accordé la possibilité de développer des documentaires, des récits, des séries historiques, des portraits de personnalités, ce que j'ai fait avec « Un jour, une histoire » et « Un jour, un destin ».

Je travaille notamment le vendredi, le samedi et le dimanche, ce qui est un agenda spécifique. Je dispose d'un contrat de travail à temps partiel. Dans ce cadre, je perçois une rémunération qui englobe à la fois la rédaction en chef et la présentation du journal, ainsi que celles du « 13 h 15 » et du « 20 h 30 ». Elle correspond à la grille salariale : elle est équivalente à celle que perçoivent celles et ceux qui exercent la même activité. Sur le temps non couvert par ce contrat de travail, France Télévisions m'a accordé la possibilité d'avoir une activité au sein de sociétés de production, quelles qu'elles soient, du moment qu'elles sont indépendantes. Dans ce cadre, j'ai pu en tant que salarié, en tant que journaliste, en tant que réalisateur développer des documentaires. Il n'y a donc aucun cumul de rémunérations pour un même programme. Ces deux activités sont en conformité avec le droit du travail.

Sachez, et c'est important de vous le préciser, que depuis toujours ma rémunération est soumise dans son ensemble à un contrôle régulier du contrôleur d'État, ce qui est bien normal. L'ensemble de ces projets sont normés, contrôlés depuis toujours par les services de France Télévisions. Dans un souci de transparence, France Télévisions vous a fourni ma rémunération et d'autres éléments.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison, je dispose de ces informations. Après, je ne me permettrais pas, en tout cas publiquement, de les révéler, c'est la raison aussi pour laquelle je vous pose cette question. J'ai noté également dans les documents transmis par France Télévisions que vous perceviez une part variable. Quels sont ses critères d'obtention ? Sont-ils conditionnés à une part d'audience ou à d'autres critères de performance ?

M. Laurent Delahousse. Mon contrat de travail ne comporte pas de clauses d'audience. La part variable s'applique dans tous les services de France Télévisions dès lors que des objectifs sont fixés, par exemple en termes de management des équipes ou de développement du journal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous avez indiqué avoir reçu de nombreuses offres du privé tout au long de ces dix-neuf années dédiées au service public audiovisuel. Sans avoir à préciser leurs montants ni celui de la rémunération que vous percevez actuellement, pourriez-vous nous indiquer dans quels rapports ils se situent afin de nous permettre de mesurer l'écart entre secteur privé et secteur public ? S'agit-il d'une différence de 1 à 3, de 1 à 4, de 1 à 10 ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai jamais accepté ces différentes propositions qui m'auraient sûrement permis de mieux gagner ma vie. J'ai du mal à vous dire à quelle hauteur ces rémunérations se seraient situées et ne saurais vous indiquer un ratio. La seule réponse chose que je peux vous faire, c'est qu'elles auraient été largement supérieures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante porte sur votre conception du service public de l'audiovisuel, et sur sa différence par rapport aux chaînes privées. Entre 2007 et 2024, vous avez été à la fois l'animateur et le coproducteur de l'émission « Un jour, un destin », qui dressait des portraits de grandes figures d'horizons variés, politiques, économiques ou artistiques, telles que Bernard Tapie, Brigitte Bardot ou Henri Salvador, dans un format qui se voulait accessible au grand public. J'ai suivi ces émissions avec beaucoup d'intérêt et il me semble que ce type de documentaire relève pleinement des missions fondamentales du service public audiovisuel. C'est un genre que l'on voit de plus en plus rarement sur ces antennes, peut-être – vous nous le direz – à la suite de la décision de France Télévisions de réduire certains budgets. Dans le même temps, j'ai constaté que France 2 propose de plus en plus de jeux, jusqu'à neuf cases par jour contre une seule pour TF1. Comprenez-vous cette évolution vers des jeux commerciaux que l'on peut retrouver ailleurs – j'ai entendu dire que France Télévisions voudrait réhabiliter une sorte de Star Academy, jeu déjà produit sur des chaînes privées commerciales ? La vocation du service public est-elle celle-là, ou bien plutôt de braquer le projecteur sur un sujet comme vous le faisiez de façon passionnante dans « Un jour, un destin » ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Question complémentaire : est-ce l'arrêt de cette émission qui a causé la mise en liquidation judiciaire de votre société de production ?

M. Laurent Delahousse. Je ne suis pas directeur de l'antenne de France Télévisions, et il ne m'appartient pas de commenter les choix opérés dans la grille des programmes. Mais il me semble que le jeu a toute sa place sur le service public.

J'ai la chance de pouvoir développer des formats documentaires et de leur donner beaucoup de place – Jean-Michel Carpentier pourra préciser le volume mis à l'antenne depuis toutes ces années. Je peux me concentrer là-dessus.

France Télévisions est probablement l'espace le plus vaste pour le développement de la création et des sociétés de production indépendantes : ce sont des heures et des heures d'antenne. Grâce à France Télévisions, près de 260 000 salariés extérieurs au service public travaillent sur la création, sur la fiction, sur le documentaire au sein de structures de production qui subissent comme nous tous, et comme toute entreprise, parfois des réductions budgétaires.

Les prix sont encadrés et il est de plus en plus difficile pour des sociétés de vivre. Rien n'est simple et tout est compté.

L'arrêt de « Un jour, un destin » n'a pas été la cause principale de la liquidation de Magnéto Presse. Cette structure – qui me tenait particulièrement à cœur, puisque j'y ai travaillé pendant de nombreuses années et qu'elle m'a permis de mettre à l'antenne ce magazine dont je vous remercie d'avoir souligné le caractère beau et fort – reposait sur différentes activités : des documentaires avec Arte, de la fiction avec Canal+. Je me concentrais sur « Un jour, un destin », rémunéré comme journaliste ; je ne participais en rien aux décisions d'ordre financier ou stratégique.

M. Jean-Michel Carpentier. S'agissant des jeux, vous dites que le service public n'aurait pas vocation à en proposer. Mais, pendant des années, vous, vos parents et bien des Français ont regardé « Des chiffres et des lettres ». C'était une émission emblématique : le jeu est légitime sur le service public.

Bien sûr, il faut adapter et moderniser : les jeux d'aujourd'hui reflètent l'évolution de la société. Mais ils ne sont pas forcément négatifs : ils peuvent développer la réflexion et attirer des jeunes. Ils peuvent aussi faire du bien, dans un moment où l'actualité n'est pas toujours très bienveillante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un récent rapport, M. Aymeric Caron – membre de cette commission – écrit : « Ainsi, France Télévisions indique que [Laurent Delahousse] est, lui aussi, bénéficiaire d'un contrat de travail à temps partiel qui couvre la présentation des journaux télévisés de 20 heures le week-end et sa présentation du journal 13 heures 15, et indique avoir acheté en 2024 pour 1,2 million d'euros de programmes documentaires auprès de sociétés de production dans lesquelles il détient des intérêts. » C'est l'une des quelques informations publiques sur le montant des contrats de vos sociétés de production. La confirmez-vous ? Pourriez-vous expliquer, de façon transparente et pédagogique, les mécanismes de contractualisation entre France Télévisions et vos sociétés de production ?

M. Laurent Delahousse. Native Production, dont il est manifestement question ici, n'est pas ma société : je n'en suis pas actionnaire, je n'en suis pas gérant et je ne participe à la moindre décision d'investissement. Je n'ai jamais touché de dividendes d'une structure de production privée et je ne connais pas les résultats financiers ou le chiffre d'affaires : j'ignore donc tout du montant cité par Aymeric Caron dans ce rapport.

Je travaille pour cette société comme salarié, sur des missions précises, en l'occurrence l'élaboration de documentaires, soit en tant que réalisateur soit en tant que journaliste. Voilà les seules informations que je peux vous donner.

Le marché a ses règles, les tarifs sont encadrés et tous les sujets proposés à France Télévisions par cette structure comme par les autres sont soumis à des règles simples, d'ordre éditorial comme financier. Vous l'imaginez bien, depuis dix-neuf ans, je ne participe

aucunement à ces réunions. Je ne suis pas animateur-producteur : mon métier est d'être journaliste, réalisateur ou directeur artistique de collection. Ce sont les seules fonctions que j'ai toujours occupées au sein de ces différentes structures de production.

M. Jean-Michel Carpentier. Je précise qu'il n'y a eu à aucun moment de confusion avec les « 13 heures 15 ». En dix-neuf ans, nous avons réalisé près de 2 000 reportages du « 13 heures 15 » ; 3 l'ont été avec la société Magnéto Presse, soit 0,15 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière précision concernant la société Native Production : en êtes-vous actionnaire, dirigeant ou simple employé ?

M. Laurent Delahousse. Non, je suis journaliste ou réalisateur de documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de la création de cette société, M. Sitbon-Gomez occupait les fonctions de directeur des antennes et des programmes de France Télévisions. Depuis peu, il a récupéré aussi la direction de l'information : concrètement, vous êtes sous la responsabilité hiérarchique, même indirecte, de M. Sitbon-Gomez, au titre de l'information, tout en relevant aussi de son autorité pour les contrats passés avec ces sociétés de production dont vous dépendez. Voyez-vous là un risque éventuel de conflit d'intérêts, ou de mélange des genres, entre les indications, voire les injonctions, qu'il peut vous donner au titre de l'information, et la signature de contrats avec des sociétés de production pour lesquelles vous travaillez ?

M. Laurent Delahousse. Je dépends depuis toutes ces années de la direction de l'information et de la direction de la rédaction, à laquelle je suis rattaché. M. Sitbon-Gomez occupe, pour des raisons de stratégie, une nouvelle fonction qu'il ne m'appartient pas de commenter. J'ai une totale confiance dans la liberté éditoriale de notre rédaction, que j'ai vu s'exprimer au cours de ces longues années.

C'est M. Philippe Corbé qui est, depuis aujourd'hui, directeur de l'information et de la rédaction de France 2. J'ai pleinement confiance en lui.

Je ne crains donc pas ce conflit d'intérêts. Pour ma part, je ne participe à aucune négociation financière ou budgétaire pour les productions dont j'ai la charge. Je propose le développement d'un format ; j'en discute avec mon employeur, qui est la société de production. Mais ce que je propose, c'est un contenu éditorial. À plusieurs reprises, j'ai proposé des documentaires qui ont été refusés... J'ai appris brutalement, par la presse, lors d'une rentrée en septembre, l'arrêt d'« Un jour, un destin » : ce n'est certainement pas l'information la plus agréable que j'aie reçue. Mais cela montre aussi l'indépendance et la totale liberté des choix éditoriaux de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rattachement de la direction de l'information à celle des programmes et des antennes est surprenant, quels que soient les bords politiques des uns et des autres. Dans les groupes privés, la direction de l'information est indépendante : M. Thuillier est rattaché directement au directeur général de TF1, et cela a été le cas à France Télévisions pendant des décennies. Quel est l'intérêt, la pertinence de ce rattachement ? Dans un débat aussi polarisé, aussi hystérisé que le nôtre, la direction de l'information ne devrait-elle pas au contraire être sacralisée, et donc ne pas répondre hiérarchiquement au directeur des antennes et des programmes ? Ma question n'est pas exactement la même que celle du rapporteur : je ne mets pas en cause la légitimité de la personne concernée, mais le lien hiérarchique.

M. Laurent Delahousse. À titre personnel, durant ces dix-neuf années, je n'ai jamais reçu la moindre pression de ma direction ou de mes supérieurs hiérarchiques. Jamais, jamais ! Je suis persuadé qu'il en ira de même avec Stéphane Sitbon-Gomez. Vous parlez de sacralisation : la direction de l'information et de la rédaction demeure sacralisée et je suis sûr qu'elle continuera de l'être à l'avenir.

M. Jean-Michel Carpentier. Je confirme qu'à aucun moment, au cours de ces dix-neuf ans ou même avant, nous n'avons été amenés à inviter ou à désinviter quiconque sur ordre de quiconque. Faites-nous le crédit de penser que nous ne l'aurions jamais accepté.

S'agissant de Stéphane Sitbon-Gomez, que vous le vouliez ou non, il est devenu un grand professionnel de l'audiovisuel. Il faut voir la réalité en face. Nous n'avons pas la moindre difficulté à travailler à ses côtés, à dialoguer avec lui. L'autonomie de l'information dépend du professionnalisme des équipes. Or nous sommes des professionnels, comme d'autres rédactions audiovisuelles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets en cause les compétences ou le professionnalisme de qui que ce soit. Si nous avons appris que la direction de l'information d'une chaîne privée allait être rattachée au directeur des antennes et des programmes, cela aurait suscité les mêmes interrogations. J'essaie d'être le plus impartial possible mais il me semble que c'est une question qui mérite réponse. Nous aurons l'occasion de reposer la question à Mme Ernotte pour comprendre le sens de ce choix stratégique et organisationnel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, peut-on être parfaitement légitime en tant que patron des près de 2 600 journalistes du premier groupe audiovisuel de France quand on ne dispose pas soi-même d'une carte de presse ? C'est un fait inédit, je crois : les grands patrons de l'information de l'audiovisuel public ont toujours été des journalistes. Ils étaient ainsi parfaitement légitimes pour résister à d'éventuelles pressions politiques : la légitimité de M. Sitbon-Gomez vous paraît-elle totale, dans la mesure où il ne dispose pas d'une carte de presse ?

M. Laurent Delahousse. Le directeur de l'information et de la rédaction, c'est Philippe Corbé. Il a une carte de presse et c'est avec lui que j'aurai, au quotidien, avec les rédacteurs en chef, avec les chefs de service, la responsabilité de la fabrication du journal. Rien ne changera et Stéphane Sitbon-Gomez pourrait vous le confirmer – je crois qu'il l'a fait devant votre commission, d'ailleurs. Cette organisation a été décidée par la direction pour des raisons stratégiques. Mon directeur, je le redis, c'est Philippe Corbé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut que tout change pour que rien ne change ! Nous poserons la question à Mme Ernotte.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise, comme je dois le faire, que j'ai été journaliste pendant près de quarante ans, dont six dans le service public. J'ai travaillé dans la même rédaction que Laurent Delahousse pendant quelques années – à une époque que je ne préciserai pas, car cela ne nous rajeunit pas.

Nous avons auditionné des syndicats de France Télévisions, notamment le Syndicat national des journalistes (SNJ). Je ne l'ai pas apporté aujourd'hui, mais je l'ai déjà montré à plusieurs reprises : dans un tract d'avril 2022, le SNJ écrivait qu'il fallait tout faire pour empêcher l'arrivée de Marine Le Pen à l'Élysée, et qu'il fallait plus généralement faire barrage à l'extrême droite. En tant que présentateur et rédacteur en chef du journal, êtes-vous serein

quand vous confiez un reportage sur le Rassemblement national ou sur Marine Le Pen à des journalistes qui distribuent ces tracts – étant bien entendu que c’est leur droit le plus strict, comme d’avoir des opinions politiques ?

Nous avons bien compris que Philippe Corbé était votre supérieur hiérarchique, mais lui a bien un supérieur à son tour, M. Sitbon-Gomez, qui lui n’a pas de carte de presse. Pour avoir été journaliste pendant quarante ans, j’avoue que savoir que le supérieur de mon supérieur n’a pas de carte de presse mais qu’il pourrait me donner des consignes me ferait un peu tiquer.

Mme Céline Calvez (EPR). Comme on doit le faire, je précise au préalable que j’ai été membre du conseil d’administration de France Télévisions et de Radio France entre 2017 et 2024.

Notre commission d’enquête porte notamment sur la neutralité de l’audiovisuel public, notion à laquelle je préfère celle d’impartialité, spécifique à l’information sur l’audiovisuel public. L’audiovisuel public est-il à même, selon vous, de garantir cette impartialité dans le paysage médiatique actuel, qui privilégie la culture du clash, le registre de la radicalité et la polarisation ? Comment expliquez-vous que la couverture impartiale de l’information par l’audiovisuel public soit qualifiée de biaisée par des médias d’opinion – alors même que c’est sans doute le traitement de l’actualité par ces médias d’opinion qui est biaisé ? Comment se fait-il que l’impartialité de l’audiovisuel public soit présentée biaisée et mensongère ? Comment résister à ce phénomène et quel rôle doit jouer l’audiovisuel public au moment où il est attaqué ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Dans votre propos liminaire, vous avez insisté sur l’idée de retenue, d’équilibre. C’est peut-être pour cela que vous avez la réputation d’être plutôt lisse. Malgré tout, vous êtes ciblé par Acrimed, qui vous accuse de complaisance avec différentes personnalités politiques, François Baroin, Marine Le Pen ou Emmanuel Macron. En 2017, lors d’une interview avec Marine Le Pen, vous n’aviez posé aucune question sur son projet politique ; tout était centré sur son ressenti : « Depuis le début de cette campagne, quel a été le moment le plus intense ? », « Le doute ne fait jamais partie de votre logiciel ? »... Quant à votre interview d’Emmanuel Macron le soir du 29 avril 2018, Acrimed dit que vous avez sorti la brosse à reluire, que vous ne dites rien sur le fond. Que répondez-vous à ceux qui trouvent votre style d’interview complaisant et qui vous reprochent de dépolitiser la politique, quitte à donner le sentiment de promouvoir le pouvoir en place et de normaliser l’extrême droite ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je commencerai par une remarque qui ira dans le sens de M. Carpentier : LCP, chaîne du service public, a gagné 15 % d’audience rien qu’en basculant sur le huitième canal de la TNT – même si je ne doute pas qu’une partie de cette hausse soit due à leur excellent travail. On pourrait dire avec malice qu’il faudrait faire basculer votre journal sur la 1 pour voir si son audience augmente !

Cela dit, je ne pense pas que l’audimat doive être l’alpha et l’oméga de la production de l’information. Pourriez-vous nous dire comment vous jugez avoir atteint vos objectifs en la matière ? Quels indicateurs vous donnez-vous ?

France Télévisions va subir des coupes budgétaires : quelles seront leurs conséquences sur la production d’information ? Y aura-t-il des licenciements, moins de correspondants à l’étranger ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Votre évocation de l'année 1986 nous rappelle qu'on raconte que M. Bouygues s'était roulé par terre pour avoir la Une, bien préférable d'un point de vue commercial. C'était M. Chirac qui avait pris la décision.

Le service public remplit ses missions grâce à l'engagement de ses personnels, et avec beaucoup de réussite. Ma question porte sur le choix de concentrer les émissions d'information sur un très petit nombre de personnalités, dont vous faites partie, monsieur Delahousse. Ces incarnations sont très fortes mais risquent d'occulter le travail collectif des équipes – que vous avez vous-même citées – et les nombreux talents qui s'exercent au sein de France Télévisions. Cela pourrait pourtant constituer une différence avec le privé, où c'est le nom de l'animateur qui finit presque par faire la marque. Cela me semble une dérive du service public, qui devrait plutôt à mon sens choisir une pluralité d'incarnations.

C'est sans doute aussi une très lourde responsabilité pour un seul individu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais malicieux, je vous demanderais quand vous allez céder votre place, monsieur Delahousse !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je parlais plutôt de la partager !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Vous avez travaillé dans le privé comme dans le public, mais vous avez apparemment envie d'être fidèle au service public. Quelle est pour vous la singularité d'une chaîne de service public ? Que faudrait-il préserver, au-delà de la provocation de M. Le Lay sur le temps de cerveau disponible ?

Je m'interroge moi aussi sur les conséquences concrètes pour un journal télévisé des contraintes budgétaires fortes que vous subissez : les voit-on sur les reportages, sur les équipes, sur les services de documentation ou de réalisation ? Qu'en est-il pour la partie magazine ?

Dans un contexte où l'information est de plus en plus consommée en ligne, et où elle est d'une fiabilité toute relative, voire nulle, quelle est la stratégie de vos rédactions pour apporter au public, notamment aux jeunes, une information fiable et sourcée, tout en restant attractifs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je prolonge la question : adaptez-vous la construction de votre journal en sachant qu'il sera regardé en partie sur les réseaux sociaux ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Les Français se posent beaucoup de questions sur le service public, qui leur coûte 4 milliards par an – la plus grosse dépense du ministère de la culture. Beaucoup estiment que leurs opinions n'y sont pas suffisamment représentées.

Pouvez-vous me citer un exemple précis, récent, où vous avez volontairement modifié un choix éditorial, une invitation, une question, un angle afin de rééquilibrer un traitement dont vous estimiez qu'il manquait au pluralisme ou à l'impartialité ?

M. Laurent Delahousse. On me reproche ma collusion avec Marine Le Pen, avec François Baroin... Le spectre est assez large. Merci en tout cas d'avoir souligné que j'ai le même ton, la même bienveillance avec tous : je la revendique ! Ce n'est pas de la complicité, mais de l'écoute. Le ton calme est révélateur de beaucoup de choses dans une interview, je crois.

Monsieur Ballard, chaque jour, quand on fait un journal – vous en savez quelque chose –, on envoie des journalistes sur le terrain. Il y a un rédacteur en chef, un chef de service ; il y a une équipe qui va en salle de montage : elle observe un travail, une activité professionnelle, pas la couleur politique potentielle du journaliste. Nous essayons bien sûr d'être aussi rigoureux que possible. Je vous ai cité les éléments d'enquêtes d'opinion, derrière lesquelles nous sommes parfois bien obligés de nous ranger. Elles confirment que France Télévisions est la chaîne qui incarne le mieux l'impartialité, avec des taux qui atteignent 73 %. Bien sûr, tout est toujours fragile ; bien sûr, parfois des journalistes ont une opinion : vous en savez quelque chose, les uns et les autres. Vous le voyez sur les plateaux de télévision, vous avez vu les choses évoluer, notamment avec les chaînes d'information. Je disais que le journal de 20 heures est un totem : c'est en raison de cette résonance très particulière qu'il faut toujours être vigilant.

En ce qui concerne le ton que j'emploie dans mes interviews, je vous remercie de me poser la question. Je me suis souvent interrogé sur ces critiques : faut-il que je change ? Devrais-je être plus agressif ? Faudrait-il un tempérament différent du mien ? Cela fait dix-huit ans que je fais le journal, dix-huit ans que j'ai ce lien avec les Français. Parfois, dans la rue, les gens me disent que je suis trop de gauche, ou trop de droite, ou que je n'ai pas été sympathique avec untel, ou trop dur avec untel. J'en fais presque mon étendard, après toutes ces années – d'ailleurs, puisque vous m'interrogez sur le changement, une petite parenthèse : j'ai bien compris que vous ne demandiez pas que je quitte le journal demain matin, mais je vous rassure, je ne le ferai pas encore dix-huit ans. Je n'envisage aucune carrière de dictateur du journal de 20 heures ! Dans les années, peut-être dans les mois à venir, je changerai d'exercice. Mais je suis très heureux de travailler avec les équipes de la rédaction.

Par rapport à d'autres confrères ou consœurs, j'ai un ton différent, une autre manière d'aborder les choses. J'essaye aussi d'être rigoureux, je ne suis jamais complaisant, je ne fais aucune concession. Je n'ai jamais non plus de lien privilégié avec un responsable politique, en particulier avec les présidents de la République successifs – j'en ai croisé quelques-uns, de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron en passant par François Hollande. J'ai résisté plus longtemps qu'eux aux tempêtes politiques : peut-être peut-on voir là une trace de justesse, un pôle d'équilibre que les Français aiment retrouver face aux débats permanents des chaînes d'information et à la fracturation de la société.

Je redis que je n'envisage pas une carrière trop longue à la tête du journal de 20 heures.

M. Jean-Michel Carpentier. Moi, j'espère que cette carrière sera encore très longue, car c'est un honneur et un bonheur de travailler aux côtés de Laurent Delahousse. Toute l'équipe que je représente ici vous dirait la même chose.

Madame Calvez, il y a peut-être une explication toute simple aux accusations de biais portées à l'encontre du service public. Comme nous sommes financés par les impôts, pour l'essentiel, et donc au service du public, un petit glissement s'est probablement fait au fil du temps chez les gens qui nous regardent : nous finançant, chacun pense que le service public lui appartient ; dès lors qu'il entend sur le service public une opinion qui n'est pas la sienne, le téléspectateur y voit une distorsion, se dit que nous sommes partisans. L'exercice est difficile : c'est quelque chose qui n'existe pas dans une chaîne privée – nous avons eu le grand honneur de travailler sur TF1. On n'est pas redevable de la même façon sur le service public. Nous sommes à la fois libres et responsables. Mais il faut que les Français comprennent qu'il existe une diversité de propos. Là où je vous rejoins tous, c'est pour dire qu'il faut évidemment que

cette diversité soit respectée. Sinon, pour le coup, la règle du jeu serait biaisée. Mais ce n'est pas le cas.

Je sens que l'inquiétude à propos de M. Sitbon-Gomez n'a pas été apaisée. D'abord, je ne suis pas sûr que le supérieur hiérarchique de M. Thuillier à TF1 ait une carte de presse. Ensuite, il nous arrive aussi de discuter avec des gens qui n'ont pas de carte de presse et qui sont pourtant responsables et matures. C'est exactement le cas avec M. Sitbon-Gomez, qui ne nous donne jamais, jamais de consignes ou d'indications autoritaires. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit, je tiens à le souligner : nous sommes libres et responsables.

M. Laurent Delahousse. La différence entre le linéaire et le digital est essentielle, en effet. Nous avons vécu une révolution et nous en avons bien conscience. Le linéaire perd des téléspectateurs, et la consommation d'information se fait de plus en plus de façon digitale. C'est donc là un axe de développement important. En particulier, la plateforme de France Télévisions répond aux besoins : les sujets du journal télévisé y sont diffusés de façon individuelle, dans la continuité du journal, et y sont vus des millions de fois.

À titre personnel, je souhaite avoir la possibilité de parler de façon plus directe à un jeune public sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Envisagez-vous de réaliser des podcasts ? Certains présentateurs le font pour interroger des politiques.

M. Laurent Delahousse. Nous travaillons, pour la prochaine campagne présidentielle, à un traitement différent de l'actualité politique, via des podcasts notamment, ou comme je le fais dans les « 20 heures 30 » en allant à la rencontre des Français. Nous voudrions aussi diffuser ce travail largement sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais journaliste, je dirais que nous tenons là un joli scoop !

M. Laurent Delahousse. Un début de scoop, disons !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué un éventuel départ : qu'est-ce qui vous ferait partir vers autre chose ? Est-ce que cela tient à vos envies propres, à une évolution de la société, à ce format du journal télévisé et des magazines ?

On connaît l'affaîssement, la polarisation, l'hystérisation du débat public et du monde politique ; l'image que donne l'Assemblée nationale est parfois lamentable. Prenez-vous encore du plaisir à interroger des femmes et des hommes politiques ? Comment raconter la politique aujourd'hui ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai pas de date de fin de mandat, vous le savez. Mais je n'écarte pas l'idée d'aller vers une nouvelle aventure, dès lors que la passion serait là. Elle est là depuis dix-huit ans à France Télévisions : produire des formats, faire évoluer le journal, travailler avec l'équipe formidable avec laquelle j'ai la chance de travailler et avec une rédaction que j'aime. C'est un mot important : j'aime cette rédaction où je travaille depuis toutes ces années, le vendredi, le samedi, le dimanche. Six jours sur sept, l'information m'anime, et je pense que ce sera encore le cas durant les prochains mois.

Pour répondre à votre seconde question, il faudrait plusieurs heures... J'ai un jour pris la parole, au cours d'une soirée électorale, pour dire – ce qui m'a été reproché – que je

commençais à comprendre la façon dont les Français s’exprimaient, et surtout dont ils ne s’exprimaient pas. Ce soir-là, à 20 h 02, l’ensemble des responsables politiques assis autour de moi s’accordaient la victoire alors que plus de 50 % des Français ne s’étaient pas exprimés ! Devant ce théâtre de la politique, j’étais sorti de cet équilibre que je citais, ce qui est assez rare chez moi. La vie politique a changé, c’est vrai, et vous en êtes tous témoins. Je revendique une forme d’équilibre et de pondération qui s’applique au journalisme et qui pourrait parfois s’appliquer dans l’enceinte même du Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C’est ce que j’essaie de faire, modestement, dans cette commission, en garantissant des échanges vigoureux, vifs mais respectueux des autres. Cela commence par le respect des délais ; il reste donc quinze minutes à M. le rapporteur pour poser ses dernières questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous demander un éclaircissement sur la société de production Native Production. Vous avez expliqué que vous y êtes journaliste, mais je vous demandais votre statut et journaliste n’est pas un statut. Êtes-vous actionnaire, dirigeant ou employé de cette société ?

M. Laurent Delahousse. Je suis producteur exécutif. Je suis des formats de documentaire qui sont proposés par la structure de production à France Télévisions ; à partir de là, j’assure un suivi qui est celui d’un rédacteur en chef – écriture, direction artistique – et j’assure un rôle d’incarnation en tant que journaliste. Dans les trois documentaires que j’ai proposés via cette structure de production au cours des quatorze derniers mois, j’ai été rémunéré durant l’activité qui était liée à ces formats. Une fois le format livré, je ne suis plus rémunéré. Ma rémunération fait l’objet d’un contrat avec la structure de production, et non avec France Télévisions.

M. Jean-Michel Carpentier. J’ajoute qu’il n’y a aucune confusion avec les magazines « 13 heures 15 » et « 20 heures 30, » lesquels sont produits en interne par la rédaction de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai posé la question, c’est parce que le rapport de 2016 de la Cour des comptes soulignait en page 94 que « le domaine des achats de programmes présente de nombreux “facteurs de risque” : [...] l’absence de contraintes législatives ou règlementaires dans la mesure où les règles de la commande publique ne s’appliquent pas aux programmes audiovisuels [et] la difficulté à mettre en place des procédures formalisées, transparentes, collégiales et “traçables” *a posteriori*. En outre, l’étroitesse du milieu professionnel de l’audiovisuel est un facteur potentiellement aggravant [dans la mesure où] les interlocuteurs de France Télévisions dans des sociétés de production peuvent être d’anciens salariés de l’entreprise ». Les contours que définit la Cour des comptes peuvent vous ressembler, même si vous n’êtes pas un ancien mais un actuel salarié de France Télévisions.

La Cour relève également que « ces pratiques critiquables – souvent connues à l’intérieur mais aussi à l’extérieur de France Télévisions – alimentent des rumeurs et des polémiques éminemment nuisibles à la réputation de l’entreprise. ». On connaît la polémique sur les animateurs-producteurs dans les années 1990. De votre point de vue, quelles sont les procédures de mise en concurrence et d’appel d’offres chez France Télévisions ? Comment fait-on pour obtenir un contrat quand on est à la tête ou employé d’une société d’une production ?

M. Laurent Delahousse. Dès que j’ai une idée, je la propose à une boîte de production qui va la soumettre à France Télévisions. Je n’ai pas d’activité de mandataire social ou de

gérant ; je suis journaliste dans une structure de production. Si, demain, je voulais participer au développement d'une fiction, j'irais proposer mon projet à une structure de production de fiction ; cette structure le soumettrait ensuite à France Télévisions afin que les choses soient bien étanches et bien claires.

Le circuit de validation d'un documentaire à France Télévisions est l'un des plus rigoureux d'Europe. Il se compose de filtres successifs. Le coût d'achat d'un documentaire, lui, est déterminé par plusieurs éléments : le tarif Satev (Syndicat des agences de presse audiovisuelles), qui est un tarif de base applicable à tous ; la durée du documentaire – 52 minutes ou 90 minutes – et, parfois, la case de diffusion. Je vous en parle de manière distante car mon travail à moi est d'avoir des idées, d'être un créatif, un directeur artistique qui accompagne l'habillage, la création, l'écriture narrative du documentaire et parfois, mais pas toujours, se charge de l'incarner. Je pense sincèrement que tout ce système de validation est extrêmement rigoureux sur le tarif et sur la ligne éditoriale. Encore une fois, je ne participe pas à des discussions d'ordre financier avec les dirigeants de France Télévisions. Vous comprendrez pourquoi, puisque vous avez évoqué des risques de porosité. Il n'y en a aucune de mon côté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ce que semble indiquer le rapport de la Cour des comptes. Même si cela ne vous concerne pas, au vu des éléments que vous avez apportés, nous avons eu connaissance de plusieurs cas problématiques. Delphine Ernotte a d'ailleurs reconnu que le législateur devait se saisir du sujet lorsque nous l'avons interrogée.

Nathalie Darrigrand, ancienne directrice de France 5, puis directrice des programmes de France Télévisions, a passé plusieurs contrats avec la société Together Media au nom de France 5 ; après s'être fait licencier de France Télévisions et avoir empoché, selon les informations qui ont circulé, des centaines de milliers d'euros d'indemnités de licenciement, elle s'est retrouvée à la tête de cette société, et donc des émissions pour lesquelles elle avait passé contrat pour le compte de France Télévisions. M. Takis Candilis a fait la navette entre France Télévisions et Banijay, faisant probablement augmenter pour Banijay le montant des contrats passés avec France Télévisions.

Vous dites que le mode d'attribution des financements était l'un des plus rigoureux d'Europe. En vingt ans, vous avez pourtant dû voir nombre de dérives et de dysfonctionnements. Vous qui connaissez aussi bien les sociétés de production que l'audiovisuel public, pouvez-vous nous dire comment le législateur pourrait mieux encadrer ces pratiques qui s'apparentent clairement à une prise illégale d'intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les exemples cités par M. le rapporteur sont importants, mais il serait aussi intéressant de parler de votre situation personnelle, puisque vous aviez vous-même une société de production qui a été placée en liquidation judiciaire. C'est bien la preuve que France Télévisions ne vous a pas garanti de manière éternelle des contrats de production.

M. Laurent Delahousse. J'étais actionnaire minoritaire et non pas dirigeant de cette société, je n'avais aucun mandat social et n'ai jamais touché de dividendes. J'ai participé à sa création à l'époque où Patrick de Carolis, Patrice Duhamel et Arlette Chabot m'avaient proposé de développer le documentaire. J'ai ensuite assez vite laissé les choses avancer et me suis concentré sur l'activité éditoriale. Cela souligne une chose aussi : les difficultés des producteurs indépendants. Vous évoquez, monsieur le rapporteur, des structures de production extrêmement lourdes soutenues par des fonds d'investissement. Là, il est question d'une petite structure de

production aux activités protéiformes, au sein de laquelle je m'occupais des documentaires destinés à « Un jour, un destin ».

La Cour des comptes, dans son rapport de 2024, salue au contraire un « contrôle éthique et déontologique renforcé » dans les programmes. J'entends vos préoccupations mais il n'est pas de mon domaine de compétences d'apporter des éléments plus précis sur ces questions-là. Différents producteurs auront, comme Jean-Michel Carpentier et moi, le plaisir de vous répondre, monsieur le rapporteur, lors de leurs auditions prochaines.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pouvez nous faire confiance pour leur poser ces questions car les liens entre les sociétés de production et France Télévisions sont l'un des sujets les importants pour cette commission d'enquête : l'audiovisuel public contractualise des centaines de millions avec des sociétés privées, en externalisant d'une certaine façon des missions de service public dans des conditions parfois floues.

J'ai une toute dernière question. Dans votre propos liminaire, vous avez mis en avant votre devoir de réserve, le peu d'interventions médiatiques que vous faites, la distance que vous prenez avec le monde politique. Léa Salamé a rappelé ce matin qu'elle n'acceptait aucun café avec des politiques alors qu'elle était très sollicitée, j'imagine que vous l'êtes aussi. Deux figures de l'audiovisuel public, Patrick Cohen et Thomas Legrand, se sont retrouvées dans un café avec des cadres du parti socialiste et l'on a appris que Thomas Legrand avait prononcé cette malheureuse phrase : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati ». D'un point de vue déontologique, quel regard portez-vous sur ces pratiques ? Faut-il davantage encadrer les relations entre journalistes de l'audiovisuel public et personnalités politiques afin de garantir une plus grande imperméabilité ?

M. Laurent Delahousse. Le mot « encadrement » me fait parfois un petit peu peur quand il concerne la liberté de la presse. Vous avez reçu Patrick Cohen et Thomas Legrand que vous avez questionnés longuement : ils vous ont apporté, je crois, des éléments assez précis. Je n'ai pas plus de commentaires à faire sur cette séquence. C'est une étrange époque malgré tout qui s'ouvre. Pour moi, les journalistes doivent être libres de fréquenter qui ils l'entendent, à partir du moment où ils respectent bien évidemment les principes déontologiques que l'on connaît. Je ferai référence à un grand sage de la vie politique que vous connaissez tous, Alain Duhamel : selon lui, un journaliste politique qui ne fréquente pas les hommes et les femmes politiques n'est pas vraiment un journaliste politique.

Dans mon propos liminaire, j'ai rappelé que mon statut particulier m'avait imposé durant toutes ces années une forme de devoir de réserve et d'équilibre : je n'ai pas très souvent répondu aux questions de la presse car face aux sollicitations, on est toujours tenté de s'engager. Le journal de 20 heures est un totem qui appelle une incarnation. Je me rattraperai sans doute plus tard dans une autobiographie où je raconterai des choses ; vous serez peut-être alors surpris des opinions que j'ai sur ma profession, sur mon métier, sur la vie politique. En tout cas, j'ai toujours veillé à garder une certaine distance avec les hommes et les femmes politiques. Vous me parlez de rendez-vous, de rencontres : à titre personnel, j'en ai très peu. Même pour la préparation d'interviews présidentielles, je me souviens que lors des deux ou trois rendez-vous que nous avons à l'Élysée avec ma consœur ou mon confrère de TF1 et les conseillers du président, nous abordions avant tout la question du conducteur. Je sais qu'il y a des fantasmes selon lesquels les questions sont toutes connues d'avance par le Président de la République, mais ce n'est absolument pas le cas. Seulement, il arrive que les responsables politiques et les présidents de la République en particulier anticipent eux-mêmes certaines questions, soit

qu'elles correspondent à une actualité chaude, soit qu'ils aient des qualités qui pourraient faire d'eux des éditorialistes ou des responsables journalistiques de première importance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes sans doute le seul Français qui sache depuis dix-neuf ans où il sera à 20 heures le vendredi, le samedi et le dimanche. Qu'est-ce qui vous donne envie de continuer à présenter ces journaux télévisés du service public ? Est-ce le lien avec votre équipe, dont vous avez beaucoup parlé ? Est-ce l'envie d'informer les Français et de leur raconter la France d'une certaine manière ?

M. Laurent Delahousse. Il y a effectivement ce lien particulier avec les Français, ce lien aussi avec la rédaction. Il y a aussi la chance, que de nombreux Français n'ont pas, d'exercer un métier de passion. Qui plus est, c'est un métier qui bouscule beaucoup de codes chaque semaine. Quand j'arrive le matin à la rédaction, je ne sais absolument pas quel journal nous ferons le soir car s'il est préparé en amont, une bonne partie est fabriquée le jour même. C'est aussi une chance. L'évolution du monde, extrêmement intense et enrichissante, aurait plutôt tendance à me pousser à continuer à exercer ce rôle, à cette place-là. Mais, je vous rassure, je réfléchis bien évidemment à autre chose qui sera probablement aussi un métier passionnant, même s'il ne me procurera pas la même dose d'adrénaline. Quand j'ai commencé, j'avais affirmé pouvoir m'arrêter quand je le voudrai et certains de mes prédécesseurs m'avaient prévenu : « tu verras, ça sera peut-être beaucoup plus compliqué de dire stop ». Aujourd'hui, je suis bien obligé de vous dire que c'est en effet plus compliqué que je le croyais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour cette audition approfondie et nourrie.

La séance s'achève à seize heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian